

HANDICAP DE L'ELEVAGE

3ème(P/ 3381), Classe 4 — 22/02/2026 14h10, GUADELOUPE(KARUKERA)

PLAT, 1.400 meters, Corde à GAUCHE, Terrain BON (3,0)

6.000 (3.000, 1.200, 900, 600, 300)

ARRIVEE OFFICIELLE: 8 Engagés. 2 Non Valables. 1 Supplémentaire. 5 Partants Définitifs. 1 Non-Partant. - PMH -

Temps du 1er : 1.27.57 (Redk : 1. 2.55)

HANDICAP DE CATEGORIE

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, nés et élevés en Caraïbes.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 50 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Réf. +145

Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Le hongre CHASSEUR DE PRIME a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Jockey Ent.	Poids Gain Prim. Prim. Suppl. Equipement(s) Écurie. Éleveurs prop. elev.
--------------	--------------	--------------------	-----------------------	------------	-----------------------	--

